

Fiche déclaration impôts Les ISS année 2022

Rédigée en mai 2023

Le contexte

Les agents du pôle ministériel ont perçu en décembre 2022 **la totalité des ISS indemnités spécifiques de service.** Il était prévu que ce montant soit versé sur **6 ans.** L'Administration a choisi de verser la totalité en 2022.

Qui est concerné ?

Les agents des corps techniques



Quelle appellation pour l'Administration fiscale ?

Ce versement pourra être qualifié de **revenu différé** dans votre déclaration de revenus de l'année 2022.

Le **système du quotient** peut s'appliquer.

Comprendre les termes

Revenus différés :

Ce sont des revenus qui, à la suite de circonstances diverses, correspondent à une période de plusieurs années et qui sont perçus en une seule fois.

Système du quotient :

Si vous choisissez le système du quotient, l'impôt relatif au revenu exceptionnel est payé en une seule fois. Cette option vous permet :

- d'éviter qu'une partie de cette prime soit éventuellement imposée dans une tranche supérieure du barème de l'impôt.
- de diminuer le Revenu Fiscal de Référence (RFR) qui est pris en compte pour le calcul de la taxe d'habitation ou pour l'attribution de certaines prestations sociales.

Le système du quotient consiste à ajouter le quart du revenu exceptionnel au revenu habituel, puis à multiplier par quatre le supplément d'impôt correspondant. Ces calculs sont effectués automatiquement à partir des informations déclarées.

Comment procéder concrètement sur votre déclaration ?

Suivez-nous en 4 étapes



Sur votre déclaration en ligne



Étape 3
Revenus et charges



1

DÉCLARATION DE REVENUS

Les rubriques à cocher sont celles de la déclaration de revenus principale qui regroupe les déclarations n° 2042 / 2042C / 2042 RICI / 2042 C PRO / 2042 IOM.

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : [Déclarations ANNEXES](#)

REVENUS

- Traitements, salaires ?
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux ?
- Salaires, gains d'actionariat salarié ?
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif ?
- Revenus de capitaux mobiliers ?
- Plus-values et gains divers ?
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros *Location non meublée* ?
- Revenus fonciers *Location non meublée* ?
- Revenus exceptionnels ou différés ?

Suivant



Pour information, cette rubrique est incluse dans la partie
CERFA complémentaire n°2042 C



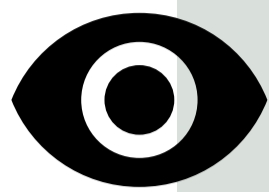
Cette rubrique se trouve sur la page 3 de la déclaration complémentaire de revenus (déclaration papier n° 2042 C)

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS

Montant total des revenus à imposer selon le système du quotient *n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration* 0XX

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. *Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un organisme de gestion agréé.*

Sur l'attestation reçue par votre service gestionnaire (avril - mai 2023)



En application du décret n° 2022-1391 du 31 octobre 2022 modifiant divers décrets relatifs aux régimes indemnitaires de corps et emplois techniques relevant du ministère de la transition écologique, vous avez perçu en 2022, au titre de vos droits acquis en 2020, un montant brut différé d'indemnité spécifique de service à hauteur de _____ €, soit à titre indicatif un montant net imposable de **Montant ISS NET**

Ce versement finalise le changement de régime indemnitaire appliqué à l'ensemble des agents de votre corps et dont les modalités de gestion prévoient désormais le versement en année courante. A ce titre, aucun versement similaire n'a vocation à se reproduire.

Au titre de votre déclaration de revenus, ce versement pourra être qualifié de revenu différé et vous pouvez en conséquence demander l'application du quotient au moment du dépôt de votre déclaration de revenus, en précisant leur nature («*versement différé d'indemnités statutaires - corps techniques relevant du ministère de la transition écologique*») et la date d'échéance normale des revenus différés, soit l'année 2021.

La présente attestation pourra être jointe à votre déclaration de revenus de l'année considérée.

Jacques CLÉMENT

2

I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES

traitements et salaires

1A)

DÉCLARANT 1



Le montant est pré-rempli
=> **changez en cliquant sur le crayon**
déduisez de ce chiffrage les ISS NET ✓



Étes-vous sûr de vouloir diminuer le montant transmis par votre employeur ou caisse de retraite à l'administration fiscale ? Si vous confirmez, un agent sera susceptible de vous contacter afin de justifier vos modifications. Merci de vérifier votre saisie.



[Suivant](#) ▶

3

VOS REVENUS

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS

Notice

Indiquez dans cette case le montant ISS NET

Montant total des revenus à imposer selon le système du quotient.
(N'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration)

0XX

[Suivant](#) ▶

A la page suivante, ajouter cette phrase de précision

4

VOS REVENUS

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS

Notice

Vous avez signalé des revenus exceptionnels ou différés (0XX).

Veillez détailler ci-dessous pour chaque membre du foyer qui a perçu de tels revenus, leur montant, leur nature et l'année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles, indiquez également le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un organisme de gestion agréé.

Versement différé d'indemnités statutaires - corps techniques relevant du ministère de la transition écologique
La date d'échéance normale des revenus est 2021

[Suivant](#) ▶



Cette mention peut apparaître à la fin de votre déclaration

Résumé de votre déclaration

Compte tenu du caractère particulier de certains des éléments télédéclarés, le calcul de votre impôt sur le revenu ne peut pas être affiché immédiatement. Néanmoins, tous les éléments télédéclarés ont bien été pris en compte. Le montant de votre impôt sur le revenu vous sera communiqué avec votre Avis d'impôt.



UFETAM
30 passage de l'Arche
92055 Paris La Défense Cedex
01 40 81 24 00 - Courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net



Flashez ce QR code
pour retrouver
notre site internet
UFETAM-CFDT